



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2026**

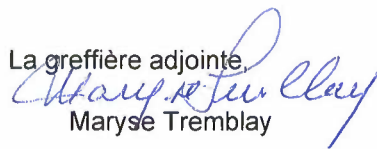
AVIS PUBLIC est donné par les présentes aux contribuables de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à l'effet que le rôle de perception de la taxe foncière, taxe sur les immeubles non résidentiels, taxe sur les immeubles industriels, gestion des matières résiduelles, eau potable et assainissement des eaux pour l'année 2026 est complété et déposé à la mairie, au 87, rue Saint-André, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

L'envoi des comptes de taxes sera fait vers le 13 février 2026 et ces comptes seront payables comme le stipule la loi, c'est-à-dire trente (30) jours après la date d'envoi.

1 ^{er} versement :	17 mars 2026
2 ^e versement :	17 juin 2026
3 ^e versement :	17 septembre 2026

Les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte d'ici le 24 février 2026 devront communiquer avec le département de la trésorerie de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

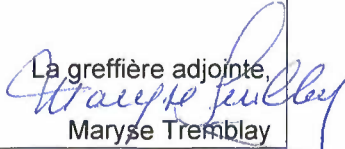
Donné à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 29 janvier 2026.

La greffière adjointe,

Maryse Tremblay

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussignée, Maryse Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix au www.ville.metabetchouan.qc.ca et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 29 janvier 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 janvier 2026.

La greffière adjointe,

Maryse Tremblay